

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DFPE 22 Subvention et convention (2.257.200 euros) avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la création de la structure multi accueil Saint-Antoine (12e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « ABC Puériculture » (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « ABC Puériculture » ayant son siège social 9, rue La Fontaine (16e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 2.257.200 euros est allouée à l'association « ABC Puériculture » (n° SIMPA 17957) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance située 24/26, rue de Cîteaux (12e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 64, mission 90010-99-040, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2018 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO